des idées générales. Il voyait bien plus loin que l'hôpital, et sa vieille expérience lui montrait à côté des lésions physiques analysées avec un soin minutieux et dont il savait faire admirablement la synthèse, les facteurs moraux et sociaux. Et il appréciait tout cela en chrétien éclairé et convaincu, abordant les situations difficiles avec une simplicité qui attirait et qui doit nous faire pleurer aujourd'hui en pensant à tout le bien qu'il a ainsi fait. — Et il y avait surtout pour ses intimes, le foyer, cette petite salle toute imprégnée de son souvenir et où nous espérons bien voir demeurer son image — C'est là qu'il se donnait tout entier, cherchant et aimant la discussion sur les sujets d'intérêt purement technique d'une modestie charmante devant les travaux des jeunes, mais nous apprenant la prudence et défendant ses positions avec un art du raisonnement et de la parole dont il avait le secret.

C'est sa vie intime même qu'il nous donnait là, dans une grande confiance dont nous sentions tout le prix, nous réservant par ailleurs chez lui, plusieurs fois l'an, des réceptions qui étaient de vraies fêtes de famille. Hélas ! Dieu lui donnait-il un pressentiment pour qu'à la dernière il se levât et nous dit quelques mots du cœur et dont, sans oser nous le dire, nous avions emporté la tristesse d'un soupçon d'adieu — Il nous donnait encore la riche et amusante documentation, fruit de sa mémoire fidèle et de son regard observateur sur les hommes et les choses que nous avions ou que nous n'avions pas connus.

C'était lui, tout cela. Mais il était encore l'exemple vivant qui nous rappelait tous les matins l'austère devoir devant lequel nous, les jeunes, nous faiblissons quelquefois et qui ne le rebute jamais.

D'autres ont dit mieux que moi combien il ne vivait que pour l'hôpital. La chaise qu'il demandait au lit du malade, devenue pour lui une nécessité dont il ne se cachait pas dans les derniers temps, était aussi un exemple. L'arrêtant devant tous, elle assurait au malade l'avantage d'un examen complet en même temps qu'elle nous fournissait une ample moisson d'enseignements, dont les parcelles unies à la fin du stage formaient un groupement riche et compact avec une méthode précieuse.

Mais qui oublierait ses leçons négligerait certainement un des côtés importants de son enseignement clinique. A une langue d'une pureté et d'une élégance admirables venaient se joindre, quand il le fallait, une mimique infinitable : et un à-propos charmant, un grand sens de la vie, le faisaient nous traduire en scènes d'une observation et d'une vérité profonde les tableaux cliniques dont il venait de développer la théorie. Hélas ! tout cela n'est plus que souvenir et les jeunes retrouveront seulement dans quelques leçons publiées, ces charmes et ce talent que nous avons été les derniers à connaître.

Mais si Dieu a éteint cette belle lumière et si nous ne pouvons plus nous réchauffer à ce cher cœur, nous voulons lui promettre d'être et de rester toujours vraiment ses fils. Lui qui a sacrifié toujours à l'intérêt supérieur de l'Université nous aidera de là haut à rester toujours fidèles à ses enseignements et à son drapeau. Partout où nous serons, nous nous honorerons d'avoir eu un tel maître et son exemple sera le germe qui rendra fructueuse l'application de tout ce qu'il a donné de lui-même à ceux qui lui adressent aujourd'hui, le cœur brisé, le suprême adieu.

DISCOURS
de Monsieur LE BEC

Comme président de la Société de St-Luc, St-Côme et St-Damien, qui groupe des médecins chrétiens de France et de l'étranger, je viens dire ici la douleur que nous avons éprouvée à Paris, quand nous avons appris la mort de M. le docteur Henri Desplats. Il y a deux mois, il assistait à notre assemblée annuelle, à la basilique de Montmartre. Nous étions loin de nous attendre à une aussi grande perte. Il était un de nos appuis les plus fermes : dès les premiers jours, il avait répondu à l'appel du Dr Péron et avait compris le bien qu'il pouvait faire auprès de nos jeunes confrères. Ses confrères et ses collègues savent combien grande était sa sollicitude pour le bien moral des étudiants ; dans notre Société, il voyait la possibilité de les maintenir dans la voie droite et quelque chance de les y ramener s'ils s'en écartaient.

Son zèle fut évalt fait accepter de faire partie de notre Conseil d'administration et de présider le Comité du Nord. Il nous donnait le bon exemple ; il ne manquait jamais d'assister à notre fête annuelle.

Quand il prenait la parole, il montrait son grand esprit de direction et sa puissante argumentation. Dans nos bulletins, il faisait admirer son esprit critique et de haute philosophie chrétienne. On le découvrira encore dans le travail qu'il allait publier sur les causes sociales et médicales de la dépopulation en France et dans celui qu'il préparait sur les guérisons miraculeuses de Lourdes, où il démontre la réalité du miracle.

Il a donné des enseignements à conserver et des exemples à suivre.

Aussi mais-je venu au nom des 1500 membres de notre Société apporter à ses collègues de la Faculté catholique de Médecine, à la famille de M. le docteur Desplats le témoignage ému et sincère de notre douleur et de notre affection, la pensée que déjà le Souverain Juge lui a accordé la récompense de ses vertus et la conviction que ses élèves, ses amis, en suivant ses exemples, recevront à leur tour une part de bonheur éternel.

DISCOURS
de M. Auguste LEMAIRE

Au nom du Patronage Saint-Stanislas et de ses directeurs, au nom du Comité dont notre cher Monsieur Desplats était président, au nom des bienfaiteurs du Patronage, je viens rendre un suprême hommage à cet homme de bien que fut M. Henri Desplats.

Le 23 mars dernier, sur la tombe de notre inoubliable M. Arthaud, je venais accomplir un acte de reconnaissance pour celui qui fut la fondateur de notre belle œuvre de Saint-Stanislas, je renouvelle cet acte aujourd'hui pour M. Desplats qui, et je puis m'exprimer ainsi, fut le frère de M. Arthaud dans la fondation du Patronage.

Cette affection que nous donnait sans réserves notre bon M. Arthaud, nous la retrouvions encore en M. Desplats, et il nous arrivait souvent dans les premières années du Patronage, de nous demander s'ils n'appartenaient pas tous deux à la même famille, mais nous n'ignorions pas qu'ils étaient fils de cette admirable Université Catholique qui inscrit tant de dévouements, tant de charités. M. Desplats avait lui aussi, en consacrant les plus belles années de sa vie à aider le clergé et les hommes d'œuvres de la capitale, dans le ministère si laborieux des Patronages de Paris. M. Desplats avait puisé là cette noble ardeur de se dépenser pour les petits, pour les déshérités de la vie.

Messieurs, demandez à ces anciens du Patronage, demandez à la jeune génération qui se forme dans cette œuvre, si notre cher Monsieur Desplats a fait œuvre stérile et ils vous répondront que s'ils aiment Dieu du plus profond de leur cœur, s'ils ont encore dans l'âme cette assurance que Dieu donne la récompense à ceux qui l'ont bien servi, c'est grâce à ces bons Messieurs fondateurs du Patronage et leurs grands bienfaiteurs par l'exemple d'une vie toute d'honneur et de dévouement à la classe ouvrière.

Notre bon M. Desplats disait quelques jours avant sa mort avec un calme chrétien qui impressionnait son entourage, j'ai accompli ma tâche. Eh oui, Messieurs il avait accompli toute sa tâche, donnant aux pauvres tout le meilleur de son cœur, et ils seraient légion s'ils voulaient venir en témoigner sur cette tombe trop tôt ouverte. Oui, Messieurs, il avait accompli toute sa tâche et le Bon Dieu, nous en sommes convaincus, lui a donné la récompense éternelle, car il a su inspirer à sa famille ces actes de dévouement, d'héroïsme jusqu'à sa dernière heure, se donnant entièrement aux autres, malgré leurs deuils cruels, malgré leurs douleurs, leur foi est restée inébranlable en la volonté de Dieu.

Que votre famille douloureusement éprouvée encore reçoive de notre patronage l'assurance de la part immense que nous prenons à sa douleur.

Dans le cœur de nos ouvriers, de nos apprentis le souvenir de notre cher M. Desplats restera gravé et bien souvent dans notre chapelle, nous prierons pour que vous soyez avec le bon M. Arthaud, notre soutien, afin que notre Œuvre soit toujours digne de vous.

Au revoir, cher M. Desplats, demandez à Dieu pour notre œuvre de St-Stanislas les grâces dont elle a besoin, vous avez voulu, malgré votre âge et vos nombreuses occupations succéder à M. Arthaud, tous les deux au Ciel vous intercéderez pour nous pour notre patronage, dites à Dieu que nous voulons nous aussi mourir dans sa sainte grâce. Car nous voulons avec vous chanter là-haut les louanges de Celui que vous avez tant aimé et et bien servi.

Au revoir cher Monsieur Desplats.

La funèbre cérémonie s'est terminée à deux heures de l'après-midi.

ROUBAIX

POUR L'AVION-AMBULANCE
DE LA CROIX-ROUGE

LA CONFÉRENCE DE Mlle MARVINGT

La conférence donnée par Mlle Marvingt au profit de l'avion-ambulance de la Croix-Rouge, avait réuni environ six cents personnes.

Après l'exécution par le Choral Nadaud de deux beaux chœurs : le « Chant du 1er », de Xavier Leronx, et : « Aux Aviateurs », de Saint-Saëns, qui ont valu au Choral de chaleureux applaudissements, M. E.-V. Boulenger, dans une délicate allocution, a présenté la conférencière.

Mlle Marvingt a exposé le but qu'elle poursuivait : doter la Croix-Rouge française d'un avion-ambulance, qui recevra le nom de « Capitaine Eckenan ». Cet avion sera un monoplan à trois places, actionné par un moteur de 100 chevaux, qui ne coûtera pas moins de 36.000 francs.

Ce triplace ne servira pas au transport des blessés, mais à la recherche, sur les champs de bataille, des groupements de blessés, au ravitaillement des postes de secours et au déplacement rapide des chirurgiens et de leur matériel dans les cas urgents.

En femme de cœur, Mlle Marvingt a songé à ces blessés qu'elle se propose de secourir. A leur intention elle a créé un type de civière volante, très confortable, qui très aisément s'adaptera à l'avion-ambulance.

Pour réaliser son rêve, elle fait appel à la charité : telle est la raison de ses conférences.

Mlle Marvingt fait alors le récit détaillé de sa vie, comme infirmière de la Croix-Rouge, comme femme de sports. Elle les a pratiqués tous : nage, ski, bosleigh, escrime, yachting, patinage, cyclisme, automobile, etc., etc...

En termes enlaisants la conférencière a narré sa périlleuse ascension au-dessus de la Mer du Nord, et 1909, et cette partie de sa conférence a profondément impressionné l'auditoire.

La conférence de Mlle Marvingt a été accompagnée de nombreuses projections qui en ont rehaussé l'intérêt. Ajoutons que c'est sous le patronage de l'Aéro-Club de Roubaix, du Cercle Militaire et du Comité de la Croix-Rouge que Mlle Marvingt est venue à Roubaix pour intéresser nos concitoyens à l'avion-ambulance qu'elle se propose d'offrir à l'armée française.

LES NOUVELLES TAXES D'OCTROI

LE CONSEIL D'ÉTAT REJETTE LES NOUVEAUX DROITS VOTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

On sait qu'au lendemain de son installation, le nouveau Conseil municipal socialiste de Roubaix, dans le but évident de se procurer des ressources, avait apporté diverses modifications au tarif d'octroi actuellement en vigueur.

Le Conseil avait, entre autres choses, voté un droit de trente centimes sur les vins en bouteille ; élevé de 40 à 45 centimes le droit sur les poissons fins.

Le Conseil d'Etat, appelé à se prononcer sur les diverses modifications apportées par le nouveau Conseil, vient de rendre sa décision.

Il repousse la taxe de 30 centimes sur les vins en bouteille, comme injustifiée, parce que la Municipalité ne peut arguer d'une insuffisance de ressources, et contraire à l'esprit de la loi sur les boissons hygiéniques. Elle équivaut, en effet, à une taxe de superposition.

Le Conseil d'Etat a rejeté l'augmentation du droit sur le poisson fin. Bien plus, devançant un projet de loi déposé par le groupe des députés appartenant aux régions maritimes, il abaisse la taxe sur le poisson fin de 0 fr. 40 à 0 fr. 25 le kilo.

En ce qui concerne les fers ouvrés, le Conseil d'Etat spécifie que ces matériaux, devant entrer dans la composition des machines, doivent être exonérés de la taxe.

Cette décision du Conseil d'Etat est loin d'être un succès pour les élus socialistes de Roubaix.

LA NATALITE A ROUBAIX

EN 1912, IL Y A EU 72 NAISSANCES DE MOINS QU'EN 1911

Le nombre des naissances a encore diminué à Roubaix pendant l'année 1912. Tandis en effet qu'en 1911 le bureau de l'état-civil avait reçu 2.348 déclarations de naissances, l'année dernière il n'en a reçu que 2.271, soit 77 en moins.

Les mariages célébrés au cours de l'année dernière se sont élevés à 1.222 contre 1,201 en 1911.

Par contre la mortalité a baissé.

Les décès sont tombés de 2.053, constatés en 1911, à 1.850, soit 203 en moins.

L'excédent des naissances sur les décès en 1912 est donc de 421 ; en 1911 il était de 295.

Les grandes chaleurs de l'été 1911 avaient occasionné un plus grand nombre de décès.

Ce qu'il importe surtout de retenir c'est que les naissances continuent à diminuer dans une notable proportion ; cette constatation n'est pas pour réjouir ceux qui s'intéressent à l'avenir de la race.

DEUX COUPS DE REVOLVER

Alexandre Leman, 19 ans, demeurant à Tourcoing, a tiré deux coups de revolver sur Fédora Vandenstraeten, 23 ans, demeurant à Roubaix, rue de France. La jeune fille fut atteinte par un projectile à l'épaule gauche. La blessure n'est pas grave.

Après avoir reçu les soins du docteur Caretta, elle a été admise à l'hôpital.

Alexandre Leman a été écroué à Lille.

Listes électorales pour 1913. — Les demandes en inscription sur la liste électorale de 1913, seront reçues à la Mairie de Roubaix, à partir du 4 janvier.

Les intéressés doivent se présenter, le plus tôt possible, munis de pièces justificatives indiquées ci-dessous :

1. Extrait de naissance ou livret de mariage ; 2. Ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, livret militaire ou certificat d'exemption ; 3. Récépissé de changement de domicile civil, ou une pièce justifiant d'une durée de résidence de 6 mois à Roubaix (livret ou quittance de loyer, bail, etc).

Les naturalisés doivent produire en outre, leur acte de naturalisation.

Les fils d'étrangers non inscrits sur les tableaux de recensement de la classe prochaine, un extrait de leur acte de naissance et avoir 21 ans révolus au 31 mars de cette année.

Méditations sur la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour chaque jour de l'année, par l'auteur des Avis Spirituels. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Donation Lagache-Delattre. — Dimanche prochain, à 11 heures du matin, aura lieu à la Mairie, salle des adjudications, la remise des titres de rente aux bénéficiaires du legs Lagache-Delattre.

Jeunesse Prévoyante de l'Epeule (Société de Secours Mutuels et de Dotation). — La recette se fera au siège de l'Institut Populaire, 16, rue des Arts à Roubaix, le dimanche 5 janvier, de 10 h. 1/2 à midi 1/2.

Il est rappelé aux sociétaires, que pour le mois de janvier seulement, la cotisation est de 0,60 ,applicable aux membres âgés de moins de 16 ans. Elle est de 1 fr. 20 pour les membres ayant plus de 16 ans.

Le Comité insiste tout particulièrement, pour que les deux heures fixées, en vue de la perception des cotisations, soient strictement observées par les adhérents. Dans cette même séance de travail les nouvelles adhésions seront enregistrées.

LA BLANCHISSERIE DE LINGE
OTTON-MOCHE, à LOMME
(PASSE A ROUBAIX, LE Mardi)
0300

Ouverture des Fourneaux Economiques. — Le Maire de la Ville de Roubaix informe les intéressés que les Fourneaux Economiques situés rue St-Vincent, rue des Fossés, rue Ternaux et rue des Arts, seront ouverts dès lundi 6 janvier.

Il rappelle en outre à la population roubaisienne que les indigents assistés ou non par le Bureau de Bienfaisance, peuvent bénéficier des avantages de cette institution en en faisant la demande à la Mairie, rue Neuve, 2e étage.

Les personnes charitables qui désirent acheter des bons de 0,05 ou 0,20 centimes pour les distribuer aux indigents peuvent s'en procurer à la Recette municipale, rue des Lignes, 12, tous les jours ouvrables, de 9 h. à midi et de 2 h. à 4 h.

Anciens Sous-Officiers Français. — Le Conseil d'Administration se réunira demain dimanche 5 courant, à 10 h. 1/2 du matin, au Café Pandore.

Les sociétaires qui désireraient présenter des observations concernant la société pourront s'adresser au président de 10 h. 1/2 à 11 heures.

Le banquet du Mate-Club du Nord de la France aura lieu, ainsi que l'assemblée générale annuelle, le dimanche 26 janvier, à sept heures du soir, au Grand Hôtel.

Le noyé du quai de Gand. — Le noyé du quai de Gand a pu être identifié vendredi matin, grâce à une carte d'électeur trouvée dans ses poches. C'est un nommé Louis Hertelest, journalier, né à Flers en 1838.

Il est tombé accidentellement dans le canal et en fut retiré presque aussitôt par M. Jean Lefebvre, patron du bateau « Le Nôtre », et M. Gabriel Desbonnets, soldat au 21e dragons à Saint-Omer.

Tous les soins pour le rappeler à la vie demeurèrent inutiles.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS LILLE 090

du 3 janvier

Naissances. — Hélène Vanzullen, avenue Julien-Lagache. — Valentine Cornil, id. — Alfred Facon, rue de Naples, 93. — René Derby, rue du Chemin-Neuf, 2. — Raymonde Carolo, rue Bernard, 96, cour Faux, 1. — Robert Nisy, rue de l'Ermitage, c. Billot, 6. — Alfred Meuret, rue des Longues-Haies, 211. — Louis Selosse, rue Dufiot, 15. — Denise Duquennoy, boulevard de Cambrai, 60. — Simone Cuvelier, rue de Bavay, 69. — Marguerite De Brayckere, quai de Wattrelos, c. Wallsrand, 2. — Lucienne Vanelstraete, rue de Naples, 83.

Mariages. — Emile Déruelle, peintre-décorateur, à Lille, et Marie Deregnaucourt, s. p., rue de l'Alouette, 51. — Alfred Fruit, employé de commerce, à Baisieux, et Louise Fuchs, s. p., rue d'Isly, 94 — Firmin Callens, horloger-bijoutier, à Tourcoing, et Jeanne Joly, s. p., rue du Luxembourg, 101.

Décès. — François Wils, 44 ans, rattacheur, avenue Julien-Lagache. — Aimée Loement, 11 mois, rue des Longues-Haies, 118. — Jules Dewambrechies, 16 ans, rue de Biskra, 5.

LE SUCRE BEGHIN
se reconnaît à sa blancheur, à sa fonte régulière
041

CROIX

Statistique religieuse. — Au cours de l'année 1912, il a été enregistré dans la paroisse St-Pierre : 150 baptêmes, 68 mariages et 62 sépultures chrétiennes, dont 49 d'adultes et 13 d'enfants en dessous de 7 ans. On remarquera que, dans ce quartier ouvrier, les naissances l'emportent de 88 sur les décès.

Accidents de travail. — Chez Maurice Hagot, M. Eugène Hardouin, 48 ans, rue de Repaume, est tombé sur le genou droit. 15 jours de repos; docteur Barroyer.

— Au peignage Holden et Cie, Mlle Mathilde Baert, 20 ans, rue Monge, 15, à Roubaix, a eu les doigts de la main gauche pris entre deux rouleaux de corde. Le médius a été fortement contusionné. 3 semaines de repos ; docteur Barrayer.

— Chez Cocheteux frères, teinturiers, M. Camille Dumont, 20 ans, rue Lamartine, à Croix, s'est blessé au pied droit en tombant. Entorse au gros orteil. 25 jours de repos.

CROIX. — Du 3 janvier. — Naissance. — Robert Leconte, rue de Belfort, 39.

Promesses de mariage. — Robert Daneulin, tailleur d'habits, à Croix, et Marie Labaisse, couturière, à Croix. — Albert Féret, homme de peine, à Croix, et Blanche Lagache, peignenase, à Croix. — Marc Dubus, mennisier, à Croix, et Andrée Ferret, s. p., à Wasquehal.

SAVONS DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. Victor Vaissier.
0284

WASQUEHAL
UNE VOITURE TAMPONNEE
par un Mongy

UN MORT — UN BLESSÉ

Un terrible accident de tramway s'est produit vendredi matin, vers neuf heures et demie, au hameau du Haut-Vinage, à Wasquehal.

Au lieu dit : « Le Gauquier », à proximité du pont du chemin de fer jeté au-dessus du grand boulevard de Lille à Roubaix, une voiture dans laquelle avaient pris place deux personnes a été tamponnée par un tramway Mongy se dirigeant vers Lille.

Sous la violence du choc, les voyageurs, M. Sadoine, marchand de chiffons, rue de Roubaix, 28, à Wasquehal, et sa femme, née Marie Duponl, âgée de 57 ans, furent projetés en dehors du véhicule.

Transportés dans une habitation voisine, M. et Mme Sadoine reçurent les soins du docteur Berthou, de Flers.

Mme Sadoine, plus grièvement blessée que son mari, avait la clavicule et le lé-nur gauche fracturés.

On a aussitôt ordonné le transfert de la malheureuse à l'hôpital de la Fraternité, à Roubaix, où, malgré les secours les plus empressés, elle expira vers midi.

M. Sadoine reçut de multiples contusions sur tout le corps, mais son état est assez satisfaisant.

La voiture a eu les brancards brisés et le cheval qui y était attelé est indemne.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

JAMET, BUFFEREAU et Cie Tous travaux Comptables. 54, Rue de Rivoli, Paris
Succursale : 78 bis, Bd de la Liberté, à LILLE
0120

TOURCOING

Les grèves. — Cinq fileurs, dix rattacheurs et 5 bâcleurs de la filature de coton de MM. Duvillier frères, rue du Touquet, se sont mis en grève réclamant un nouveau mode de travail.

Jeudi vers 8 heures du matin, onze bâcleurs de la filature de coton de M. Réquillart, rue de Bouvines, ont abandonné le travail sans leire aucune réclamation. Ils se sont présentés vendredi matin à l'usine et ont sollicité une augmentation de salaire de 3 fr. par semaine. Ils n'ont pu obtenir satisfaction.

Onze fileurs et 22 rattacheurs sont de ce fait réduits au chômage.

Les chutes. — En tombant d'un escalier, Louis Dujardin, 52 ans, électricien, s'est fait une entorse du pied droit. Docteur Defossez ; 12 jours de repos.

— Un contre-maître, Gustave Leman, Leman, 41 ans, est tombé. Il en est résulté une entorse du pied gauche. Docteur Leduc ; 15 jours de repos.

— Un magasinier, Edouard Volckaert, 33 ans, a fait une chute d'un camion. Il s'est blessé au pied droit. Docteur Cuisset ; 20 jours de repos.

— Augustin Migneau, 55 ans, fileur, fit une chute étant monté sur son métier. Il en est résulté la fracture d'une côte gauche. Docteur Defossez ; 20 jours de repos.

Doigt coupé. — Un menuisier, Jules Dumont, 50 ans, rue de Mons, a eu la phalangette de l'annulaire gauche sectionnée par une raboteuse. Le docteur Lagache lui a prescrit 30 jours de repos.

ORFEVRERIE argent et métal argenté
Ve ROMMENS-VANZEVEREN ; 13, Gde-Place
0276

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Audience du 6 janvier

Présidence de M. Auriol, juge de paix
ministère public, M. Meynier

Faites attention à vos toutons. — De nombreux propriétaires de chiens ont été condamnés à 2 fr. d'amende pour avoir enfreint l'arrêté municipal.

Cyclistes soyez en règle. — Des amendes de 2 fr. ont été dressées à des cyclistes qui n'avaient pas muni leurs machines de grelots, de plaques d'identité et d'éclairage.

Chauffeurs ralentissez. — Pour n'avoir pas suivi ce conseil, Maurice Demoor, de Roubaix ; J.-B. Derveaux, de Tourcoing; Adolphe Brunswick, à La Madeleine; Casimir Catillon, Marcel Barthélemy, de Tourcoing; Henri Watinne et Alphonse Lematre, de Roubaix, se sont vus condamner à des amendes de 5 francs.

Ayez une balance. — MM. François Planckaert, Jean Dekimpe et Pierre Declercq, paieront un franc d'amende pour n'avoir pas de balance sur leur voiture.

Ne jouez pas pour de l'argent. — Désiré Goemaere, Omer Dewilde, de Linselles ; Lerage Alphonse, Charles Authemane, de Tourcoing, ont joué pour de l'argent au jeu dit « pile ou face ». Cela leur vaut à chacun un franc d'amende.

— Pour avoir laissé danser dans leurs débits sans autorisation, Henri Delombre, cabaretier à Roncq, 10 fr. d'amende ; Prouvost et Florine Cuvelier, à Tourcoing, chacun un franc.

Fermez vos débits à l'heure. — Pour ne l'avoir pas fait, sont condamnés à 5 fr. d'amende, Ernest Debrouck, d'Halluin ; à 1 fr., Auguste Chanu, à Tourcoing ; René Six à Roncq ; à 2 fr., Clotaire Thieffry, de Mouvaux ; à 5 fr., Louis Dujardin, de Mouvaux; Ernest Vercruysse, de Neuville ; J.-B. Destailleurs, d'Halluin ; à 2 fr., Georges Félix, de Mouvaux.

Infraction au règlement d'hygiène. — Sont condamnés : Oscar Benoit, de Roubaix, à 1 fr. d'amende ; Gompard Desurmont, à 5 fr.; Georges Dubar, de Lille, à 1 fr.

— Pour embarras sur la voie publique, des camionneurs ont été condamnés à des amendes de 2 francs.

De nombreuse amendes ont été prononcées pour infraction à la loi sur l'ivresse, à la loi Grammont, à la police des logements, aux lois du travail.

BRASSERIE DES FAMILLES
Tourcoing-Cinéma

Aujourd'hui, 4 janvier, grande soirée à huit heures.

Partie dramatique. — Le Sacrifice, le Trésor de l'Idole, le Trésor de l'Avare.

Partie comique. — Enlèvement favorisé, les Mésaventures d'un motocycliste, Son Excellence le valet, Gratitude obsédante.

Tourcoing-Cinéma actualités. — Les derniers événements de la guerre des Balkans.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 3 janvier

Naissances. — Odette Douez, rue Magenta, 36. — Marguerite Mulier, rue de Menin, 34. — Poul Roelens, rue du Général-Leharpe, 37. — Antoine Rendrd, rue Philippe-de-Girard, 30. — Marcelle Ladeux, rue Nationale, 122. — Pauline Wauters, rue Nationale, 122. — Robert Contamin, place Ste-Anne. — Simonne Gom, rue des Villas, fort Pouchain, 12.

Mariage. — Henri Benoit, conducteur des tramways, et Elida Van Eeckhout, soigneuse.

Décès. — Henri Desmettre, 74 ans, s. p., rue d'Hayne, 3. — Berthe Mortelmons, 28 ans, s. p., rue Nationale, 122. — Marie Duquesne, 50 ans, s. p., rue de Gand, 276.

HALLUIN. — Du 2 janvier. — Naissances. — René Van Elslande, rue de la Pannerie. — Edouard Verstraen, rue Varna. — Elisabeth Cornil, rue de Lille.

Décès. — Constantin Vanbecke, 68 ans, rue Magenta. — Henri Laroose, 62 ans, chemin des Meurins.

HONCQ. — Naissance. — Denise Huygebaert, rue de Lille.

Décès. — Barbe Persyn, 72 ans, ménagère, rue de Lille.

MOUVAUX

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de Mme Marie-Louise Jouteau, en religion sœur Estelle, née à Gaubretière (Vendée) le 18 mai 1865, décédée à Mouvaux, rue Kléber, dans la maison occupée par les Religieuses de la Sagesse.

La « petite Sœur », telle était l'application qui lui avait été donnée par le peuple, s'occupait des vieillards de l'œuvre des Vieux Menages et de l'intérieur de la maison des Sœurs.

Son dévouement, son aménité, son regard si sympathique, sa douceur vraiment angélique, lui avaient conquis l'estime et le respect de toute la population.

Sa mort, douce et édifiante, a été le digne couronnement d'une vie toute consacrée au bien.

Les funérailles auront lieu lundi matin, à 9 h. 1/2 en l'église St-Germain.

Accident de travail. — Chez M. Marescaux, confiseur, rue des Lilas, une ouvrière, Mlle Suzanne Dutilleul, a eu l'extrémité du médius gauche coupé par l'emporte-pièce d'un cylindre. 1 mois de repos; docteur Butruille.

MOUVAUX. — Publication. — Sylvère Quinten, boucher et Augusta Rostyn, servante.

LILLE

Perdrons-nous le 16e chasseurs ?

Des remaniements, annonçait hier le journal « Excelsior », sont annoncé dans les garnisons de chasseurs à pied.

Dans le courant de l'année, très vraisemblablement, trois bataillons de chasseurs changeront de garnison pour se rapprocher de la frontière du Nord-Est ; ce sont les 8e bataillon (Amiens), 16e bataillon (Lille) et 26e bataillon (Vincennes). Ces trois corps traient à Etain, Raon-l'Etape et Verdun. Les bataillons de chasseurs constituent, en effet, nos meilleures troupes de couverture, et leur place n'est plus indiquée dans les grands centres. Le bataillon d'Etain, notamment, formera l'avant-garde de notre rassemblement de Verdun.

Peut-être donc perdrons-nous nos « petits vitriers ». Ils étaient l'idole de la population, nos chasseurs ! Chaque fois qu'ils défilaient, comme vendredi soir encore, à pas pressés, derrière leur fanfare, la foule les suivait et leur faisait fête. Mais s'il nous quittent ce sera pour le bien de la Patrie et nul ne saurait s'en plaindre.

A PROPOS
d'un accident d'auto

Nous insérons volontiers la note suivante, qui nous est adressée :

« Vendredi 27 décembre, dans la soirée, un automobile a renversé sous la porte de Roubaix, un ouvrier couvreur, Charles Marronnier, demeurant cité Ste-Cécile, cour Delcroix, au faubourg St-Maurice.

La voiture a continué son chemin et l'ouvrier a été relevé avec plusieurs fractures et conduit à l'hôpital St-Sauveur.

Depuis, le blessé est toujours sur son lit d'hôpital et la femme reste avec quatre enfants en bas âge et sans aucune ressource.

Puisse cette note tomber sous les yeux du propriétaire de la voiture et l'engager à venir au secours de cette malheureuse famille. »

L'ENLEVEMENT D'UNE FILLETTE

M. Gobert a de nouveau mis en présence, vendredi, Capon avec quelques personnes qui furent mêlées plus ou moins directement à l'enlèvement.

Une institutrice, les commissionnaires publica Camplon et Caby ont parfaitement reconnu le ravisseur et ont donné quelques détails sur les circonstances qui les avaient mis en rapport.

L'instruction de cette affaire se poursuit normalement, mais elle est rendue très difficile par l'obstination que met Capon à affirmer qu'il a un complice. Certes, la justice ne se refuse pas à croire a priori à l'existence d'un complice ; mais encore faudrait-il que Capon consente à donner à ce complice une forme quelconque. Il en a tourni un signalement tellement fantaisiste que la police n'a pu nulle part trouver quelqu'un qui y correspondit.

Capon, qui, assure-t-il lui-même, a été quinze jours en relations constantes avec cet individu, qui lui a parlé, qui lui a écrit, doit sans aucun doute connaître son identité. Il se refusera à la dévoiler ? Pourquoi ?

Mais la justice ne croit pas aux inventions de Capon. L'histoire du complice lui paraît être une fable sans fondement. On s'attend de jour en jour à ce que Capon, abandonne son système et avoue enfin toute la vérité.

Très prochainement, Capon sera de nouveau interrogé. Il aura alors à préciser les circonstances dans lesquelles il connut le fameux et fantaisiste « homme de la jetée ».

Le ravisseur avait dit qu'il s'était rencontré avec cet individu le vendredi 15 novembre, sur la jetée Est de Dunkerque.

Pensant avec juste raison — et nous le faisions remarquer dans notre numéro du 1er décembre — qu'on n'a guère coutume d'aller se promener sur la jetée en cette saison inclémente, le magistrat a fait demander au bureau météorologique de Dunkerque de vouloir bien lui communiquer le résultat des observations faites le 15 novembre.

L'on a ainsi appris que ce jour-là il y eut de la brume, qu'il tomba sans discontinuer une pluie fine et froide, que le vent souffla du Nord à la vitesse de deux mètres à la seconde si que la pleine mer eut lieu à 3 heures de l'après-midi.

Peut-on admettre que Capon, déjà recherché par la gendarmerie, ait choisi un temps semblable pour aller se promener sur la jetée et qu'il s'y soit rencontré avec un monsieur qui y faisait, lui aussi, les cent pas, dédaigneux de la pluie et du vent ?

CHUTE MORTELLE D'UN COUVREUR
A ASCQ

Vendredi, Louis Carette, couvreur, âgé de 60 ans, et habitant rue Faidherbe, à Ascq, travaillait sur la toiture de la maison de campagne de Mme veuve Dubois-Groulois. Au moment où il descendait, pour prendre son dîner, l'échelle principale se brisa et le malheureux tomba d'une hauteur de neuf mètres.

Transporté à son domicile, voisin du lieu de l'accident, il expira un quart d'heure après, ayant reçu l'Extrême-Onction des mains de M. le Curé.

Le condamné à mort de Saméon

L'ARRÊT DES ASSISES EST CASSÉ

La chambre criminelle de la cour de cassation vient, conformément aux conclusions de M. l'avocat général Rambaud, de casser l'arrêté de condamnation à mort prononcé par la cour d'assises du Nord, le 30 novembre dernier, contre Edouard Fromont, 34 ans, domestique, pour assassinat d'une fillette de dix ans, dans des circonstances particulièrement odieuses.

Quand il fut condamné à mort par la cour d'assises de Douai, Fromont s'était écrié : « Je ne me pourvoirai pas en cassation ; j'aime mieux avoir la tête tranchée ». Un voit qu'il est revenu sur sa décision, il doit s'en féliciter.

En cassation prétient de ce qu'on supprima aux assises l'un des jurés qui était conseiller prud'homme. La cour de cassation a jugé que c'était ainsi porter atteinte aux droits de la défense.

UN OUVRIER se fracture le crâne
A FLERS-EN-ESCREBIEUX

M. Prim, ouvrier employé à la construction de nouveaux fours à coke, à l'Escarpelle, a fait une chute de trois mètres de hauteur et s'est fracturé la base du crâne.

L'état de cet ouvrier est désespéré.

A RAISMES
QUATRE INDIVIDUS ONT VOLE LA NUIT 20.000 FRANCS

L'un d'eux est arrêté

Mme Moriamez, veuve de l'ancien adjoint au maire, habite une ferme avec sa fille, rue d'Aubry. Un chien de garde veille sur la maison et ses dépendances.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, Mme veuve Moriamez et sa fille Irma étaient couchées, — chacune dans leur chambre, — et dormaient profondément. La jeune fille sentit soudain s'abattre sur elle une main brutale ; elle se réveilla et aperçut quatre individus masqués, la figure barbouillée de suie et de farine.

L'un des bandits lui mit un genou sur la poitrine et une main à la gorge pour l'empêcher de crier. Un autre fouillait les meubles et tirait le linge de la garde-robe.

Mme Moriamez, entendant du bruit, se réveilla et vint dans la chambre de sa fille. Aussitôt, deux hommes la terrassèrent, pendant que le quatrième continuait à fouiller les meubles.

Les individus fouillèrent ensuite la chambre de Mme Moriamez et s'enfuirent. Il était alors une heure du matin.

Mlle Moriamez ouvrit la lenêtre de sa chambre et cria : « Au secours ! » MM. Richardot père et fils, cultivateurs voisins, accoururent et apprirent ce qui venait de se passer. Mlle Moriamez leur donna un signalement assez précis de ses agresseurs dont l'un portait une longue moustache blonde et des cheveux blonds-roux ; il était vêtu de noir et chaussé d'espadrilles. Elle crut même pouvoir désigner l'un de ces agresseurs.

La même nuit, vers une heure du matin, M. Emile Richardot, 30 ans, adjudant des pompiers, passant devant la maison visitée par les cambrioleurs, vit un individu s'écarter de la porte. A son approche, l'homme s'enfuit ; mais M. Richardot le poursuivit et reconnut en lui un individu qui eut souvent maille à partir avec la justice.

A la suite de renseignements recueillis sur place, on a arrêté à Beuvrages un sieur Adolphe Dintrouscotte, qui habitait peu de temps auparavant rue Derrière-les-Haies, et qui fut inculpé dans l'affaire de cambriolage de la coopérative d'Aubry. Questionné sur l'emploi de son temps pendant la nuit du vol, Dintrouscotte répondit qu'il avait couché à l'estaminet Derez, où il a une chambre garnie. Cette déclaration lut niée par les locataires de la maison. L'arrestation fut maintenue et, jeudi matin, Dintrouscotte fut conduit à Valenciennes.

Détail curieux : le chien